

BUREAU FEDERAL

***Vendredi 1^{er} février 2008
à la FFR***

~~~~~

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA , Christian DULLIN, Mme Wanda NOURY, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Bernard GODET, Jean-Louis BARTHES, Jean-Claude SKRELA, Olivier KERAUDREN, Etienne THOBOIS, Claude ATCHER, Patrick BATTUT, Christian BAGATE, Marc GOSSE.

Absents Excusés : MM. Guy MOLVEAU, Michel PALMIE, Serge BLANCO.

~~~~~

Le Président Lapasset ouvre séance à 15h15.

I. Coupe du Monde

Etienne THOBOIS dresse le bilan provisoire des résultats de la Coupe du Monde 2007 avant la dissolution du GIP prévue le 27 mars 2008. Il s'agit là de la présentation qu'il a faite lors du Conseil d'Administration du GIP qui s'est tenu le 17 janvier 2008.

Règlement des affaires en cours : Validation du règlement de la partie fixe à l'IRB (20M£) et fixation des conditions au règlement de la partie variables (28M£), liées aux créances due par RTH 07 (réglé 9M£). IMG est en cours de règlement.

Avec la Welsh Rugby Union : accord pour poser le problème ultérieurement. Le règlement partiel des sommes dues est en cours pour les opérations Coupe du Monde.

Concernant les versements éventuels, le HUA identifie les coûts et les recettes du tournoi. Les activités buvettes et hospitalités sont en dehors de l'organisation du tournoi.

Si le résultat du tournoi est supérieur ou égal à 28M de Livres, la totalité de cette somme va à l'IRB, au-delà, les 15M de Livres suivants vont à la FFR. Au-delà, répartition 70 % IRB/30 % FFR. Sur 70% les trois premiers millions de livres iront à la WRU.

Les premiers 3M de livres dus à l'IRB seraient dus à la WRU.

En l'espèce, concernant la prise en compte des coûts du tournoi, l'excédent sera inférieur à 43M de Livres (28+15).

La répartition effective du résultat obtenu est en cours de validation par les services de la RWC.

Les Gallois ont par ailleurs pu bénéficier de nombreuses recettes dans le cadre de leur participation à l'organisation du Tournoi.

La situation transmise au liquidateur devrait être particulièrement saine et la quasi-totalité des dossiers réglés.

Au niveau communication, un film est en cours de mixage pour réaliser le film souvenir du déroulement du Tournoi.

Un film héritage est également en cours d'élaboration (institutionnel).

Un making off d'une douzaine d'opérations est également en cours de montage.

Au total, 6 DVD seront réalisés et distribués (Comité Directeur, Comité Territoriaux, Volontaires, etc.)

Un book souvenir va également être réalisé.

Un programme de formation à destination des personnels des comités départementaux et territoriaux, des clubs et de la fédération va être mis en place. Ces outils de communication pourront également être utilisés dans ce cadre.

Concernant la fiscalité liée à la billetterie, il n'y a pas de TVA en France, mais il y a une TVA en Angleterre.

Taxe sur les spectacles. Situations locales. Nantes et Paris ont maintenu leurs taxes sur les spectacles mais avec l'application d'un taux spécifique de 8%.

Pour SAINT DENIS, application du taux maximum (12%). Application du taux réduit sur 4 rencontres.

Pierre CAMOU souhaite connaître le montant versé afin de répondre à certaines collectivités par rapport aux retours de la Coupe du Monde.

Au total le coût fiscal est d'environ 20M€.

René HOURQUET souhaiterait qu'une note par domaine avec ventilation par ville puisse être réalisée.

Bernard Lapasset pense qu'il est important de disposer de tous les chiffres et de toutes les études permettant de construire au plan externe une démarche avec les autres acteurs et de leur présenter l'impact financier de la Coupe du Monde.

Le book fiscal a été réalisé et reprend toutes les questions abordées et tous les dispositifs retenus. René HOURQUET demande qu'un exemplaire soit transmis à la FFR.

Bernard Lapasset souhaite que chaque site susceptible de recevoir l'Equipe de France puisse se servir du travail réalisé au niveau des schémas d'organisation financière.

Actuellement, les clubs de football cherchent à disposer de l'utilisation exclusive des stades. Il est important d'avoir une approche professionnelle permettant de protéger notre position.

Les rapports relatifs à l'organisation fonctionnelle de la Coupe du Monde sont en cours de finalisation dans leur première version. 25 domaines ont été analysés. Il s'agit de l'observatoire de la Coupe du Monde. (Description des fonctions, planification, le vécu du Tournoi, les étapes clés, les problèmes rencontrés, l'héritage, les procédures ect. ...)

La mise en œuvre sera réalisée avec le service informatique de la FFR par la création d'un centre de documentation.

Le Président souhaite que cet outil puisse être utilisé à des fins de formation des cadres du Rugby Français. Il faut capitaliser, échanger et partager.

Le rapport définitif sera finalisé sous quinzaine.

II. Réponse à la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes a adressé à la FFR ses observations provisoires suite à son contrôle sur les exercices 2001 à 2006. Ce rapport est globalement positif.

Cependant, certaines observations ont été faites concernant notamment :

Les décalages budgétaires en recettes et en dépenses,
Un meilleur suivi budgétaire,
Une organisation plus professionnelle,

En outre, deux dossiers particuliers ont été présentés de manière factuelle. Il s'agit des relations entre la FFR et Rugby France Promotion et du dossier Force Bureautique. Ce dernier dossier démontre qu'il convient d'avoir une approche très professionnelle dans la gestion des commandes et le suivi des contrats.

La FFR a adressé une réponse aux observations provisoires apportées par la Cour des Comptes concernant notamment les explications attendues et la prise en compte par la FFR des éléments du rapport précédent.

Le Président indique qu'il a proposé à la Cour des Comptes trois engagements particuliers :

- ***La réalisation d'un plan stratégique selon trois axes majeurs :***
 - Professionnalisation des services avec notamment une démarche visant à pérenniser les emplois STAPS (fonction, nombre...),
 - Les investissements,
 - Le développement et les projets.

- ***La mise en place d'une nouvelle organisation :***
 - Mise en place d'une nouvelle organisation,
 - Responsabilité décisionnelle relevant des élus,
 - Responsabilité opérationnelle confiée aux cadres de direction,

Une présentation sera faite en juillet 2008 avec les modifications statutaires nécessaires à cette organisation.

- ***Une construction budgétaire sur des bases nouvelles permettant d'éviter les décalages trop importants entre le budget et la réalité.***

III. Affaires Administratives

1) Aides aux nouveaux clubs

Prolonger l'ancienne action 100 villes – 100 clubs.

Il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 6 000 €uros sur deux ans pour tout nouveau club créé depuis la fin du dispositif 100 villes -100 clubs. Il ne s'agit pas d'un versement financier, mais d'aides diversifiées (gratuité de licences, équipements, aide à la formation ...)
Recherche d'un partenariat pour reprendre cette opération.

Ces aides seront consenties sur présentation des justificatifs d'actions.

Jean-Claude BAQUE précise que les opérations de création de clubs doivent être réalisées en liaison très précise avec les Présidents de Comité qui doivent valider le projet de création.

Bernard GODET préconise la mise en place d'une convention d'objectif.

Le Bureau Fédéral approuve le dispositif mis en place. Il appartiendra à la commission concernée d'en préciser les modalités d'application par la rédaction d'une note d'application du dispositif de mise en œuvre.

2) Désignation de terrains

France – Afrique du Sud les moins de 20 ans : Confirmation de BONDOUFLE

France des moins de 19 ans contre Afrique du Sud des moins de 20 ans : Epernay si le match est confirmé

France – Pacific Islander : Etude des propositions faites par les différents sites selon le respect d'un cahier des charges. Réponse des comités avant le 1^{er} mars. Décision au Comité Directeur ou Bureau Fédéral du 9 mars.

Le Président LAPASSET souhaite que si un match est organisé en un lieu, il puisse être l'assise d'un projet plus global associant le comité local, les clubs, les collectivités, etc. L'organisation de débats, la participation d'internationaux, des actions de promotion etc., et ce, au titre de la démarche nouvelle d'organisation.

3) Commission d'Appel

L'intérim de la présidence du comité d'appel sera confié à Raymond CHUDZIAK pendant la convalescence de Gaston LESBATS à qui le bureau fédéral souhaite un prompt rétablissement.

4) Requalifications

RIVERE Christophe (RC Mirapicien XV) :

Après débat et avis favorables du Président du Comité Départemental et du Comité Territorial, le Président LAPASSET décide d'accorder la requalification de ce joueur en application de l'article 28 des règlements généraux.

Avis favorable de la CCA.

Cette requalification interviendra dans son club d'origine.

SEGUELA Eric (Sporting Club Appameen) :

Requalification en qualité de dirigeant.

5) Mise en concurrence Revue Fédérale

Planning élaboré.

Projet de cahier des charges remis.

Annonce presse le 15 février dans les Echos et le Midi Olympique. Remise des dossiers à compter du 25 février. Réponse le 31 mars.

Nouveau contrat à partir du 1^{er} juillet 2008.

Après discussion, il est proposé de rajouter 15 jours pour permettre aux sociétés d'apporter leurs réponses.

Le traitement de la gestion publicitaire doit être abordé et il devra être déterminé si ce point est intégré ou séparé des offres.

La Commission chargée de l'ouverture des plis sera composée de MM.

- René HOURQUET – Paul De KEERLE,
- Alain DOUCET – Olivier KERAUDREN,
- Guy PIERA – Lionel LAFFITTE,
- Christian DULLIN – Delphine VEYRHEDEN.

Le Bureau Fédéral valide ce dispositif.

6) Sous Classement

Marion GURY (Club sportif Lons Jura) – Avis favorable de la Commission médicale.

IV. Affaires sportives

1) Compétitions seniors

Il reste deux journées de rattrapage et la dernière journée.

Le 19 février à 13h00 sera renouvelée l'opération d'annonce des poules sur Internet depuis Marcoussis.

2) Ecoles de Rugby

Réception des sacs d'initiation. 1 par département. Une deuxième livraison sera réalisée en fonction du nombre de clubs par département. Entre 7 et 10 ballons par club.

Equipes féminines à 7 et à 12 : 105 jeux de maillots seront distribués.

3) Compte rendu de la réunion avec l'Education Nationale

Le MEN a engagé une démarche visant à ce que les IA assurent l'information et l'application de cette convention.

Il est souhaité qu'une réflexion soit engagée pour le dépôt des marques liées à ces nouvelles opérations.

4) Finales Féminines

Les finales à 7 et à 12 auront lieu sur un même site.

Concernant le challenge Armelle AUCLAIR, la finale aura lieu en fonction des équipes concernées.

L'équipe militaire féminine sera invitée au tournoi à 7 de la FIRA-AER à Amsterdam.

5) DNACG

Le Conseil Supérieur a prononcé ses décisions concernant les clubs de Nîmes et de Tours.

Concernant le club de Tours, il est proposé d'examiner le dossier concernant d'éventuelles infractions qui auraient été commises.

6) UFOLEP

Il est décidé par le Bureau Fédéral de dénoncer la convention qui lierait la FFR à l'UFOLEP.

7) Règles du jeu expérimentales

Présentation et remise d'un document de synthèse les présentant.
Le Bureau Fédéral décide de formuler une proposition officielle d'introduction des règles expérimentales dans certaines compétitions.
Auparavant, une réflexion doit être menée :
Quelles propositions ? Quelles règles ? Quels niveaux de compétition ?

René HOURQUET propose l'application des règles expérimentales faciles à arbitrer dans le trophée Jean PRAT. Cette proposition n'est pas retenue.

8) Tournoi de Rugby à 7

Le Bureau Fédéral est favorable à l'organisation d'un Tournoi de début de saison sous réserve que celle-ci soit organisée par la FFR.
Le Bureau Fédéral est donc contre l'organisation d'un tournoi privé à 7.

Tout tournoi de ce type doit être organisé sous l'égide et dans le cadre de la FFR.

Le Bureau Fédéral considère qu'il ne relève pas des compétences déléguées à ce jour par la FFR à la LNR d'organiser des activités de rugby à 7.

Le Président LAPASSET souhaite pouvoir obtenir un dossier précis concernant le 7 reprenant l'état des lieux, les objectifs, les perspectives, les propositions.

Jean-Claude SKRELA et Bernard GODET sont chargés d'élaborer ce dossier.

Le Président souhaite que par ailleurs, la FFR soit particulièrement vigilante quant à la notion d'organisateur en lien avec l'exploitation commerciale des droits d'exploitation des compétitions.

La FFR serait susceptible d'être candidate à l'organisation de la Coupe du Monde à 7 en 2013.

V. Affaires financières

1) Régularisation d'un contrat commercial

○ *Contrat RévolutionR :*

René HOURQUET considère que le contrat n'est pas conforme au cadre et aux procédures retenues par la FFR. Le paiement de la prestation interviendra après clarification du dispositif et fourniture des justificatifs.

2) Contrats de prestations de service

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la conclusion des trois contrats de prestation de services suivants :

- Coordination de l'organisation de matches internationaux sur l'ensemble des matches sur territoire national (Société SCORE CONSULTING).

- Coordination de l'organisation des matches internationaux au Stade de France (Société KENEOTECH).

- Contrat pour l'organisation du Cabinet du Président et du Directeur Général : Ce dernier contrat, Société COF CONSULTING reste à finaliser.

A noter que ces contrats ont été réalisés avec l'aide d'un cabinet d'avocats pour en garantir la solidité juridique.

3) Engagements non prévus au budget :

45K€ pour les emplois STAPS. Cela correspond à une prime de 150 €uros par emploi suite à la Coupe du Monde.

Cette aide concerne pour l'instant 12 comités qui sont à jour dans leurs emplois administratifs mais sera étendue à terme à l'ensemble des emplois STAPS.

4) Lycée de Gennevilliers en Argentine : 2000, 00 €

Aide exceptionnelle pour le Tournoi de Bahia Blanca.

5) Dossier Force Bureautique

René HOURQUET fait état d'un nouvel élément dans ce dossier à la suite du jugement rendu suite à l'action engagée par la FFR.

La FFR a été déboutée de ses demandes. Elle est condamnée à payer 79 000 €uros au titre des sommes restant dues à la Société, somme à verser à l'administrateur.

Le Bureau Fédéral décide de ne pas faire appel.

Il reste cependant à suivre l'information judiciaire engagée dans le cadre de cette affaire.

6) Invitations France – Italie

Le dispositif d'invitations des volontaires est engagé. Un courrier va être adressé. Les invitations seront adressées aux volontaires par l'intermédiaire des Comités de résidence.

Il est proposé que les invitations envoyées qui ne seraient pas retirées soient laissées à disposition des comités.

7) Prime aux personnels

Validation d'une proposition de 300 Euros aux personnels de la FFR dans le cadre de la Coupe du Monde.

8) Audit des comités

Ont été visités :

- La Normandie (Comité Territorial)
- Le Calvados et l'Isère, (Comités départementaux)
- CD 38 – Comptes non reçus. Audit financier conduit sur place par Guy MORAUX. Conformément aux recommandations de l'audit réalisé, le Comité des Alpes a désigné un expert comptable qui a reconvoqué l'ancien Bureau du Comité de l'Isère. Les conclusions définitives devraient parvenir fin février.
Les processus de contrôle sont engagés.

9) Mandat FONCIA

Accord pour la signature d'un contrat avec Foncia pour la réalisation d'une étude des besoins sur le déménagement du siège fédéral.

10) Siège du Comité Corse

L'achat d'un siège est à l'étude. La décision appartient à l'Assemblée Générale de la FFR. Si le dossier aboutit, la FFR apportera une contribution de 150.000,00 € en étant copropriétaire du bâtiment.

11) Etude relative au management de la FFR

Etienne THOBOIS sera chargé de la réalisation d'une étude en vue de propositions relatives au management à venir de la FFR.

12) Coupe du Monde : Honoraires

Le résultat de la Coupe du Monde conduit à considérer la situation d'Etienne THOBOIS. La situation de celui-ci au GIP, ne lui a pas permis de bénéficier de la prime de succès due dans le cadre des compléments de Tournoi. Pour pallier ce problème il est proposé d'accorder à Etienne

THOBOIS une somme d'honoraires de 29.000,00 € H.T (somme maximale). Accord du Bureau Fédéral.

13) Rémunération

Rémunération d'Emile NTAMACK : Elle interviendra au titre de sa mission d'élu et sera pour la saison 2007/2008 de 8 046 €uros bruts mensuels pour 2 mois et 8 319 € brut mensuels pour 6 mois soit un total de 66 006 €.

14) Questions diverses

- ***Pass'Rugby***

Subvention de 0,30 €uros par PASS'Rugby pour les Comités, soit un total d'environ 8500 EUROS. (Document de ventilation des aides joint en annexe).

- ***Appel à concurrence CNR*** : Renouvellement du contrat d'exploitation du CNR.

Il a été fait un appel à candidature pour la préparation du cahier des charges pour définir le titulaire du contrat de prestataire Hôtellerie - Restauration du CNR. Le choix se portera plus volontiers sur une société qui traitera le document pour les 2 lots (hébergement et restauration).

Il est donc décidé de traiter avec la société SETEC pour un montant d'environ 50 000 €uros pour accompagner la FFR sur l'ensemble de la procédure.

VI. Affaires Internationales

COMITE SIX NATIONS 22 JANVIER A LONDRES

Demande des Télévisions pour jouer un match le vendredi soir à 21 heures.

Accord de principe.

Les matches des moins de 20 ans seront télévisés. 4 fédérations sont favorables. Les trois matches des moins de 20 ans seront télévisés en direct pour la dernière journée.

La FFR n'est pas candidate à l'organisation du festival pour 2009 des moins de 20 ans.

Jacques LAURANS indique qu'il y avait eu très peu de journalistes français à la conférence de presse. Il faut analyser cette situation.

Réunion avec Daren BAILEY concernant la règle 9. le projet avance sur les sujets suivants :

- VII. Nombre de matches,
- VIII. Niveau des équipes,
- IX. Période de libération des joueurs,
- X. Implications financières,
- XI. Sanctions en cas de non respect des règles,
- XII. Joueurs retraités.

Le Président évoque à ce sujet l'accord relatif à l'UEFA et au G14.

L'IRB met en place un trophée mondial Junior au Chili, du 15 au 27 avril 2008.

Le déplacement d'une équipe des Pôles d'Hyères et de Béziers en ITALIE sans information préalable de la FFR est discutée par le Bureau. Accord pour le déplacement mais des mesures devront être prises pour sanctionner cette attitude.

○ **ERC**

Jean-Pierre LUX a été réélu Président de l'ERC, mais on note deux abstentions (Fédération Galloise et Fédération Anglaise). Edimbourg est candidat à l'organisation de la finale 2009, ainsi que la France. La décision est reportée. Date retenue pour la finale 17 mai 2009.

VII. Marketing

LNR : Validation d'un contrat d'échanges marchandises fin juin 2008 avec Midi Olympique.

FFR – LNR – LA POSTE

La LNR accepte de réévaluer l'aide apportée à l'arbitrage cette année. Pour les saisons suivantes, le point sera fait dans le cadre de la convention FFR-LNR en cours de saison.

CHAMPAGNE :

Signature d'un contrat de fourniture avec MUMM.

AIR France :

Contrat de 4 ans. Deux fois de gros porteurs lors des déplacements en Ecosse, et au Pays de Galles.

NIKE :

La régularisation est en cours d'achèvement.

TELEVISION :

Appel à la concurrence pour la diffusion des matches de tournée en France et de warm up de 2008 à 2011.

Un autre lot portait sur les matches des autres équipes de France.

Un dernier lot portait sur la fédérale et les Reichel.

Canal plus, FTV et TF1 se positionnent :

Des auditions vont être organisées,

Des réponses devront être données pour le 25 février 2008.

La décision sera reportée afin d'éviter toute interférence avec la procédure d'appel d'offre en cours au niveau du football.

GRUPE ACCOR :

Le groupe Accor a signalé à la FFR son souhait de ne pas poursuivre son partenariat avec la FFR.

La FFR en a pris acte et a pris des mesures pour permettre l'organisation de l'hébergement des équipes de France et des dirigeants dans d'autres chaînes hôtelières.

VIII. Rugby Professionnel

Le compte rendu du Comité Directeur de la LNR du 24 janvier 2008 est commenté, il sera approuvé lors du prochain Comité Directeur.

Jo MASO précise que la blessure de Florian FRITZ le tiendra en dehors des terrains environ 45 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.

kkkkkk

Obligations Fédérales DE et DES

L'ARTICLE 353 des règlements généraux de la FFR stipule les obligations suivantes

FONCTIONS OCCUPEES	ASSOCIATIONS SUPPORTS DES CLUBS PRO	FEDERALE 1	FEDERALE 2 FEDERALE 3	SERIES
Entraîneur équipe 1	D.E.S.(1)ou B.E.2	D.E.(1) ou B.E.1* EDE (3)	B.F.E *. (1) EBF ou EDE (3)	
Directeur de Centre de Formation labellisé F.F.R.	D.E.S.(1)ou B.E.2	D.E.S.(1)ou B.E.2	/	/
Directeur sportif	/	D.E. (1)	C.Q.P. A CREER	/
Entraîneur moins de 23 ans	D.E. ou B.E.1 EDE (3)	/	/	/
Entraîneur moins de 21 ans « Reichel A »	D.E. ou B.E.1 EDE (3)		/	
Entraîneur moins de 21 ans « Reichel B »	/	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 19 ans « Crabos »	D.E. (1)ou B.E.1 EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)		
Entraîneur moins de 19 ans « autres »	/	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 17 ans	B.F.E.J (1) EBF ou EDE (3)		B.F.E.J. (1) EBF ou EDE (3)	
Entraîneur moins de 15 ans	B.F.E.J (1) EBF ou EDE (3)		B.F.E.J. (1) EBF ou EDE (3)	
Directeur Ecole de Rugby	B.P. (1) ou B.E.1 (1) ou C.Q.P. A CREER B.E. 1 ou 3 ^e CYCLE ECOLE DE RUGBY EBF ou EDE (3)			B.F.E.R. (1) EBF ou EDE (3)
Educateur Ecole de Rugby	EDUCATEUR EN FORMATION ou BREVET FEDERAL EDUCATEUR ECOLE DE RUGBY (B.F.E.R.) EBF ou EDE (3)			

NB : Tout éducateur ou entraîneur dès son entrée en formation reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation les prérogatives du diplôme cf Législation diplômes d'Etat et brevets fédéraux. L'ouverture du Livret de formation entraîne automatiquement la délivrance d'une licence ECF

3- Secteur amateur féminin

FONCTIONS OCCUPEES	1 ^{ère} DIVISION	2 ^{ème} et 3 ^{ème} DIVISIONS	Cadettes
Entraîneur	D.E. (1) ou B.E.1 EDE (3)	B.F.E. (1) EBF ou EDE (3)	B.F.J. (1)

(1) - Formation en cours acceptée - (2) - Entraîneur et Ecole de Rugby - (3) - Type de licence exigé

*Pour les entraîneurs des Equipe Réserves BFE exigé à minima (licence EBF à minima)

Glossaire de la formation fédérale :

- B.F.E. : Brevet Fédéral d'Entraîneur ;
- B.F.E.J. : Brevet Fédéral d'Entraîneur Jeune
- B.F.E.R. : Brevet Fédéral d'Educateur école de Rugby

Glossaire de la formation d'Etat :

- D.E.S. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « performance sportive », mention Rugby
- D.E. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention Rugby
- B.P. J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « sport collectif », mention Rugby

Equivalence BE1/ DE

L'arrêté du 15/12/06 portant création de la mention Rugby xv du DE JEPS Spécialité Perfectionnement sportif stipule à l'article 8 que :

« Dans les 5 ans suivant la date de publication du présent arrêté, les titulaires du BE1 peuvent solliciter l'équivalence du DE JEPS Rugby s'ils peuvent justifier d'une expérience d'encadrement de 3 saisons au plus haut niveau amateur »

L'arrêté ne précise pas ce qu'est le plus haut niveau amateur.

La commission formation propose que le plus haut niveau amateur concerne :

- Le championnat de Fédérale 1
- La 1^{er} Division féminine
- Le championnat Espoir
- Le championnat Reichel 1
- Le championnat Crabos des associations des clubs Pro

En conséquence :

- cette mesure court jusqu'en 2011 au-delà de cette date il ne sera plus possible d'obtenir d'Equivalence
- Les candidats qui auront satisfait aux épreuves du BE1 en 2008 (les 3 dernières sessions seront organisées en octobre 2008 pour les candidats déjà titulaires d'une partie du diplôme) seront les derniers qui pourront bénéficier de la mesure d'équivalence.
- A partir de la saison 2011/2012 le DE sera exigé en lieu et place du BE1 (aucune dérogation ne sera accordée)

Les premières sessions de formation au DE débiteront en septembre 2008 sur tout le territoire. La DTN régule l'offre de formation.

Dès l'entrée en formation le stagiaire reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation c'est-à-dire 4 ans renouvelable un an, les prérogatives du diplôme.

En clair le candidat a 5 ans pour valider sa formation et peut exercer dès son entrée en formation

DES JEPS

Au regard des obligations fédérales ce diplôme, équivalent au BE2 sera exigée dès la saison 2009/2010 pour encadrer une équipe professionnelle

L'accès au diplôme a été facilité cette saison aux entraîneurs en charge d'un collectif professionnel titulaire d'un contrat homologué par la LNR et de l'équivalence DE

Les prochaines formations seront organisées à partir de septembre 2008

Comme pour le DE, Dès l'entrée en formation le stagiaire reçoit un livret de formation qui lui confère pour la durée de validité du Livret de formation c'est-à-dire 4 ans renouvelable un an , les prérogatives du diplôme .

En clair le candidat a 5 ans pour valider sa formation et peut exercer dès son entrée en formation

Aide à la saisie des "PASS"

Code	Libellé	Nb Pass	0,30 €
3001M	alpes	803	240,90 €
3005S	auvergne	1 184	355,20 €
3017E	cote d'azur	1 237	371,10 €
3018F	lyonnais	805	241,50 €
3022K	provence	2 239	671,70 €
3030U	corse	199	59,70 €
3031V	drome ardeche	57	17,10 €
3002N	alsace lorraine	470	141,00 €
3007U	bourgogne	1 867	560,10 €
3012Z	flandres	1 155	346,50 €
3013A	franche comte	355	106,50 €
3014B	ile de France	1 283	384,90 €
3003P	armagnac bigorre	710	213,00 €
3015C	languedoc	804	241,20 €
3023L	midi pyrenees	571	171,30 €
3024M	roussillon	938	281,40 €
3004R	pays de la loire	857	257,10 €
3008V	bretagne	262	78,60 €
3009W	charente poitou	487	146,10 €
3019G	normandie	2 063	618,90 €
3020H	centre	1 457	437,10 €
3006T	bearn	59	17,70 €
3010X	cote d'argent	2 409	722,70 €
3011Y	cote basque	707	212,10 €
3016D	limousin	366	109,80 €
3021J	perigord agenais	1 280	384,00 €
3025N	martinique		0,00 €
3026P	guadeloupe		0,00 €
3027R	nouvelle caledonie	1 730	519,00 €
3028S	la reunion	221	66,30 €
3032W	Guyane	274	82,20 €
3034Y	Wallis	1	0,30 €
3033X	Mayotte	906	271,80 €
		27 756	8 326,80 €